

AFFAIRE N° 27

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT
D'UNE NOUVELLE SALLE INFORMATIQUE

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue du déplacement du service informatique, la Municipalité envisage de lancer un appel d'offres pour l'aménagement et l'équipement des nouveaux bureaux et de la salle/ordinateur.

En effet, cet aménagement devra tenir compte des normes existantes, notamment en matière de sécurité (accès, protection contre l'incendie, les dégâts des eaux), incluant une climatisation et une alimentation électrique autonomes.

Le montant prévisionnel de la dépense est de 1 250 000 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à lancer un appel d'offres, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au B.P. 1990 ;
- en cas de résultats infructueux, à traiter avec la société ayant fait les meilleures propositions.

Jules RAUX donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES,
et ENTREPRISE MUNICIPALE

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

